



## Victime d'attouchements sur poitrine

Par **Marine96**, le **22/03/2011** à **08:44**

Bonjour,

J'ai été victime d'attouchements sur ma poitrine uniquement à l'âge de 12 ou 13 an , je vais maintenant sur mes 15 ans, je ne sais pas quoi faire, dois-je porter plainte ou non ? si je porte plainte que sera t-il décidé ?

J'ai besoin de me libérer de toute cette haine que j'ai enfoui en moi et qui remonte malgré tout à la surface sans arrêt. Il m'arrive même de faire des cauchemars la nuit, où on me viole, chose qui pourtant ne s'est pas produite. Je ne sais plus quoi faire, le soir même j'en ai directement parlé à mes parents, étant assez proche d'eux. C'était un homme de plus de 60 ans, j'avais une énorme confiance en lui et à présent je ne sais plus quoi faire.

Aidez moi s'il vous plait !

Par **Marion2**, le **22/03/2011** à **09:17**

Vous en avez parlé à vos parents et vos parents n'ont rien fait ?

Par **Marine96**, le **22/03/2011** à **09:19**

Mes parents l'ont directement appelé, il est venu en bas de chez moi et mes parents se sont expliqué avec lui, il a tout nié devant moi. Ils m'ont demandé si je voulais porter plainte, à ce

moment là j'étais perdue, je ne le voulais pas.

Par **Marine96**, le **22/03/2011** à **09:49**

je ne sais quoi faire, dois-je porter plainte ou non , je me demande ?

Par **Marion2**, le **22/03/2011** à **10:15**

Vos parents vous ont'ils emmenée voir un médecin pour en parler ?

Parce que là, il me semble difficile que votre plainte soit recevable. J'ai du mal à comprendre l'attitude de vos parents.

Par **Marine96**, le **22/03/2011** à **10:18**

Mes parents sont divorcés, seule ma mère sais que je ne vais toujours pas bien. Elle me disait qu'elle allait prendre rdv mais à toujours reculé.

Elle vient d'appeler un psychologue il y a de ça quelques minutes.

Par **Marine96**, le **22/03/2011** à **10:30**

Sa y es j'ai enfin un rdv avec le psy pour bientôt, je pense que cela me fera le plus grand bien. Je pourrais également lui demander ce qu'il en pense au niveau de la plainte, car je ne sais que faire. Avant je me questionnai beaucoup , c'était un ami de la famille j'ai été très choquée mais je n'ai pas voulu porter plainte car j'ai pensé avant tout à ça famille plutôt cas moi... maintenant je me pose la question de ce qu'il pourrai prendre si je porte plainte et surtout si sa servira à quelque chose !!

Par **Marion2**, le **22/03/2011** à **12:16**

Vous êtes mineure, c'est à votre mère de déposer plainte.

Il n'est pas dit que la plainte soit recevable.